



PAR COURRIEL

Le 8 septembre 2021

Maire et conseillers
Municipalité de Duhamel-Ouest
361, route 101 Sud
Duhamel-Ouest (Québec) J9V 1A2

Objet : Réponse à votre résolution n° 21-08-129 adoptée le 11 août 2021 concernant la démarche de regroupement municipal

Mesdames,
Messieurs,

Le comité a pris acte de la résolution mentionnée en objet et adoptée à votre séance du conseil municipal du 11 août dernier. Le comité désire donc répondre par la présente.

D'emblée, il est nécessaire de vous exprimer que le comité est surpris par cette volte-face. Trois municipalités sur les cinq interpellées par votre résolution n° 19-10-121 ont répondu favorablement à votre invitation de procéder « à l'analyse d'un regroupement municipal entre les municipalités du centre du Témiscamingue, créant une municipalité d'environ 7 000 habitants. Et ce, tout en demeurant ouvert à l'intégration d'autres municipalités ». Le comité soutient cet énoncé qui nous amène à repenser l'organisation de notre territoire pour en assurer son développement et sa survie, et ce, le plus tôt possible.

Il s'agissait d'une belle avancée venant de votre part visant à faire les choses autrement au centre du Témiscamingue. Vous reconnaissiez dans cette même résolution « que les indicateurs et les différentes études locales et territoriales démontrent que le milieu municipal devra se réinventer ».

Il convient à ce stade-ci de s'interroger sur ce qui s'est produit pour en arriver à ce revirement soudain. Les municipalités de Lorrainville, de Saint-Édouard-de-Fabre et de Ville-Marie ont aussi signifié, par voie de résolutions, leur désir que l'étude du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) soit produite. Cette étude est essentielle afin d'avoir une base de discussion solide et neutre permettant de prendre les décisions équitables et réalistes pour l'ensemble des territoires concernés.

Les autres municipalités concernées sont conscientes qu'une telle étude ne mène pas automatiquement à un regroupement et que d'autres étapes suivront. Elles sont aussi conscientes que le processus peut prendre de trois à neuf mois, et donc que les résultats de l'étude n'entreront pas en jeu avec les élections municipales. Elles étaient aussi prêtes à s'asseoir à la même table. Ne serait-ce que pour cela, le processus doit se poursuivre.

Pourquoi annuler votre participation à l'aube de la première rencontre qui devait se tenir en septembre avec le MAMH? Le comité se questionne sur vos motivations profondes. La population est en droit de comprendre. Les autres municipalités concernées et l'ensemble du Témiscamingue doivent vous entendre.

Motivation du comité

Rappelons que les représentants du comité-citoyen sont allés à votre rencontre le 29 avril 2021, un échange fort constructif auquel vous avez participé avec ouverture et avec l'envie de connaître les conclusions de l'étude effectuée par M. Arnaud Warolin pour le compte de la Ville de Ville-Marie. L'étude répond à votre interrogation soulevée dans la résolution n° 19-10-121 selon laquelle vous n'êtes « pas convaincue de réels avantages d'une fusion avec la Ville de Ville-Marie uniquement ». Ce rapport démontre clairement qu'il n'y a aucun obstacle ou inconvénient à un regroupement avec Ville-Marie, au contraire. Une présentation vous a donc été faite en primeur le 5 mai dernier, plus d'un mois avant la conférence de presse et le dévoilement des conclusions aux médias et à la population.

Le comité souhaite continuer à donner vie à cette démarche qui se discute depuis maintenant plus de 30 ans. Soulignons que c'est le comité qui a demandé à la Ville de Ville-Marie de procéder au dépôt de la demande d'étude auprès du MAMH, et ce, avec l'aval des autres municipalités concernées. La Ville de Ville-Marie, déjà proactive dans le dossier et ayant clairement signifié par voie de résolution qu'elle désirait appuyer le comité-citoyen dans la poursuite de la démarche sur le regroupement centre du Témiscamingue, a déposé cette demande le 22 juillet dernier.

Dans le contexte actuel, nous croyons essentiel que les citoyens de toutes les municipalités concernées aient accès à l'information et à l'historique de ce dossier. Le comité entend donc continuer à informer et diffuser l'information par tous les moyens possibles. D'ailleurs, les citoyens sont invités à une séance d'information le 16 septembre prochain, à notre invitation. Il en va du développement du Témiscamingue et des municipalités concernées.

Nous le réitérons : travaillons ensemble, travaillons à un meilleur avenir! Le statu quo n'est plus une option pour le Témiscamingue.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations.

Les membres du comité pour le regroupement Centre du Témiscamingue,

Réal Couture,
Martin Drolet
Claude Gagnon
Karen Lachapelle
Fanny Richer
Robert Therrien
Jean-François Trahan

regroupement.centre.temis@gmail.com

[Page web](#)

[Facebook](#)

p. j. Résolution n° 19-10-121
Résolution n° 21-08-129

c. c. Mme Lise Perron, directrice générale de la Municipalité de Duhamel-Ouest
M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville
Mme Francyne Bleau, directrice générale de la Municipalité de Lorrainville
M. Mario Drouin, maire de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre
Mme Aline Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Michel Roy, maire de la Ville de Ville-Marie
M. Martin Lecompte, directeur général de la Ville de Ville-Marie
M. Luc Lalonde, maire de la Municipalité de Béarn
Mme Lynda Gaudet, directrice générale de la Municipalité de Béarn
Mme Carmen Côté, mairesse de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Serge Côté, directeur général de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues
Mme Vanessa Connelly-Lamothe, directrice régionale par intérim pour le MAMH
Mme Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue
Mme Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda – Témiscamingue
M. Pierre Dufour, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec